

Suppression de la taxe d'habitation : la situation dans les Alpes du Sud

Le Premier ministre Édouard Philippe a annoncé le 12 juin dernier que les Français ne paieraient plus de taxe d'habitation d'ici 2023. Cette mesure phare du quinquennat d'Emmanuel Macron interroge. Faisons le point sur la situation dans les Alpes du Sud.

Le président de la République se lance dans une grande réforme de la fiscalité locale, une promesse qu'il avait faite aux Français dès son entrée à l'Élysée. Suppression totale de la taxe d'habitation en 2023, transfert de la taxe foncière aux communes... Les départements s'inquiètent.

La taxe d'habitation, c'est quoi ?

La taxe d'habitation est un impôt perçu au profit des collectivités locales. Elle dépend des caractéristiques de votre logement, de sa localisation et de votre situation personnelle au 1^{er} janvier. Elle doit être payée dès lors que vous êtes propriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit d'un bien immobilier. La taxe d'habitation concerne votre habitation principale, mais également les résidences secondaires. Cependant, son taux d'imposition varie d'une

commune à l'autre.

Suppression : qui est concerné ?

Depuis l'année dernière, il est prévu une dégressivité de la baisse de la taxe d'habitation en fonction de votre revenu fiscal. Pour les 80 % des contribuables les plus modestes, la taxe d'habitation sera totalement supprimée en 2020 (soit 17,6 millions de foyers en France, avec 555 euros de gain en moyenne). Pour les 20 % restants, initialement non concernés par cette suppression de taxe, l'exonération devrait prendre la forme d'une baisse d'impôt par tiers dès 2020. Le gouvernement annonce la disparition de cet impôt sur la résidence principale pour tous les Français en 2023. Au total, 24,4 millions de foyers bénéficieront d'un gain de 723 euros en moyenne par foyer fiscal, par an, en France. Une réforme qui permettra la diminution nette d'impôt pour les contribuables, sans créer d'impôt supplémentaire, une compensation à l'euro près des collectivités et la simplification de la fiscalité locale. Mais à quel prix ?

Quel coût ?

C'est la question que tout le monde se pose : comment le gouvernement compte-t-il

compenser la suppression de la taxe d'habitation ? La disparition de cet impôt pour tous les Français a conduit à une réforme importante de la fiscalité locale. Une concertation a été lancée entre le gouvernement et les élus locaux avant le débat au Parlement, prévu à l'automne prochain. Il faut savoir que la suppression de la taxe d'habitation coûtera, en tout, 17,6 milliards d'euros par an aux finances publiques. Pour compenser ces dépenses, l'État souhaite maintenir l'impôt sur les résidences secondaires et transférer aux communes la fraction départementale de la taxe foncière, soit 14,2 milliards d'euros. En retour, les départements bénéficieront d'une partie de la TVA. Face à la crise des zones rurales et un ras-le-bol longuement exprimé par le mouvement des gilets jaunes, le gouvernement compte également investir un milliard supplémentaire dans les finances locales pour accompagner les petites communes. Cette suppression de la taxe d'habitation est donc une source d'inquiétude pour les élus, d'une part, qui voient une fraction de leurs revenus disparaître, mais un soulagement pour les citoyens, d'autre part, qui pourront prévoir de belles économies.

Floriane GOUJON

Les chiffres : zoom sur la ville de Gap

19 517 : C'est le nombre de foyers soumis à la taxe d'habitation pour résidence principale.

3 662 : nombre de foyers exonérés de la taxe d'habitation avant la réforme.

12 154 : nombre de foyers parmi les 80 % plus modestes.

➤ Suppression de taxe de 30 % en 2018 - 144 euros : montant économisé par an pour ces foyers.

➤ Suppression de taxe de 65 % en 2019 - 311 euros : montant économisé par an pour ces foyers.

➤ Suppression de 100 % en 2020 - 479 euros : montant économisé par an pour ces foyers.

3 701 : c'est le nombre de foyers parmi les 20 % plus aisés.

➤ Suppression de la taxe de 30 % en 2021 - 293 euros : montant économisé par an pour ces foyers.

➤ Suppression des 2/3 de la taxe en 2022 - 586 euros : montant économisé par an.

➤ Suppression totale de la taxe en 2023 - 879 euros : montant économisé par an.

POUR

Joël Giraud, député et rapporteur général des finances

« La taxe d'habitation est l'impôt le plus injuste qui soit car à la fois les citoyens sont imposés de manière différente d'une commune à une autre sans que cela soit corrélé au niveau de service dont ils disposent, mais les communes ont aussi eu à faire face à des situations inégalitaires. Par exemple, on est plus taxé dans les stations de ski qui sont souvent de petits villages. Ils ont dû faire face à des suréquipements sans solidarité de leurs voisins. Le gain de pouvoir d'achat qui sera de 723 € en moyenne par foyer et par an en France va être très spectaculaire dans ces dernières collectivités (882 € à Puy-Saint-Vincent par exemple) ». Au départ, cette

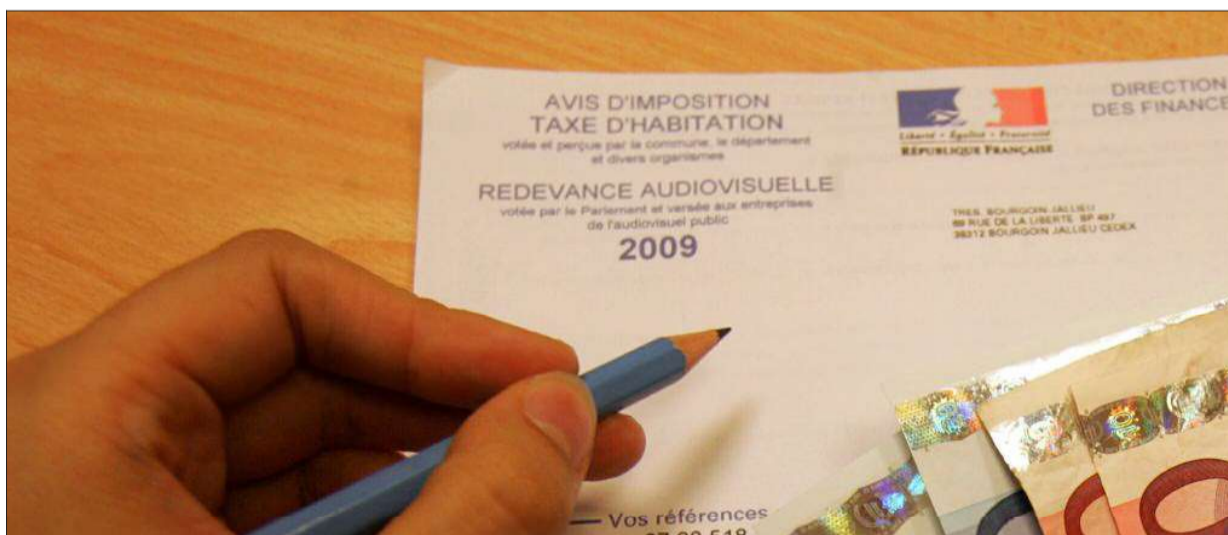
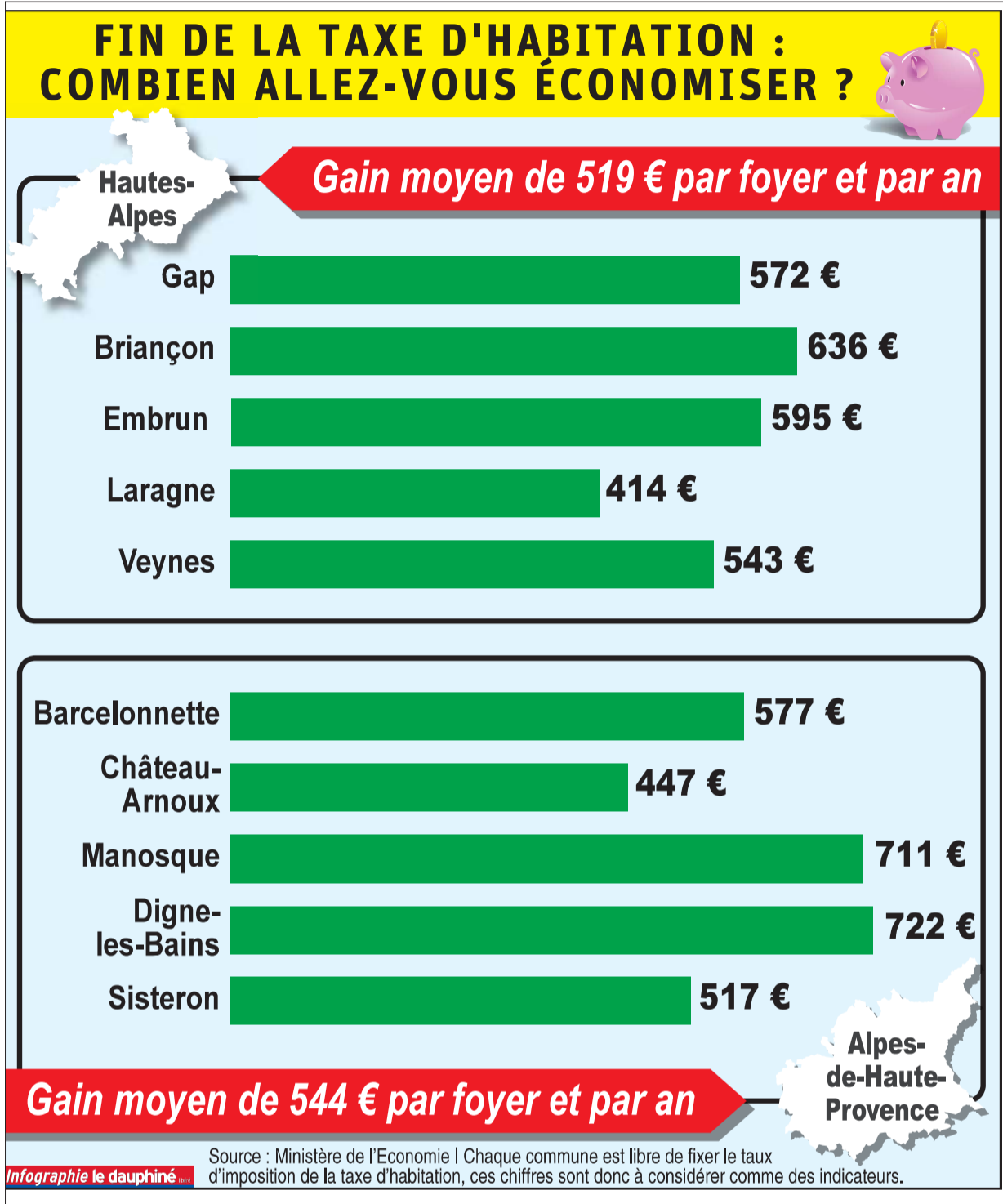
suppression de la taxe d'habitation ne devait concerner que les 80 % des foyers les plus modestes. Tirant les conséquences du risque constitutionnel que pourrait présenter le maintien de la taxe d'habitation pour seulement 20 % des foyers, Emmanuel Macron a finalement annoncé que cet impôt aurait vocation à être supprimé pour l'ensemble des ménages : « Plus qu'un revirement, la suppression de la taxe d'habitation pour l'ensemble des ménages s'analyse comme un souci de préserver le principe constitutionnel d'égalité devant le paiement de la taxe 80 % des ménages, dans la mesure où il constitue une étape dans une réforme de la fiscalité locale et non comme dispositif pérenne et autonome ». Face

aux inquiétudes des élus, Joël Giraud assure que « les communes conservent un impôt dynamique qui évoluera avec la création de nouveaux logements et ne baissera pas en cas de perte de population. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires est maintenue et un complément va être mis en place pour les communes rurales. Il ne peut donc y avoir que des gagnants ! Quant aux départements, la fraction de TVA qui leur sera octroyée permettra une meilleure péréquation entre départements riches et pauvres. Dans les Hautes-Alpes, plus qu'ailleurs, la réforme sera bénéfique ».

CONTRE

Jean-Michel Arnaud, maire de Tallard

« Les maires sont très inquiets suite à l'annonce de la



Le DL/Jean François SOUCHET

suppression de la taxe d'habitation, qui consistait en une ressource considérable pour les communes. Cette disparition d'impôt a des répercussions sur les budgets et donc sur les politiques menées. Ce que nous souhaitons, c'est d'une part, la garantie d'une ressource autonome que nous maîtrisons et d'autre part, conserver le lien entre

l'habitant et notre commune pour une raison qui est presque philosophique. C'est une raison identitaire d'enracinement autour de l'idée même de la commune. La personne qui habite dans un territoire, par sa contribution, participe au financement des services publics et aux projets de la commune. L'habitant n'est pas seulement un consommateur,

mais bien un citoyen acteur ». Malgré ses inquiétudes, Jean-Michel Arnaud attend de voir ce qui va être proposé et comment cette réforme va se mettre en place dans les mois et les années à venir : « Les ministres Jacqueline Gourault et Gérard Darmanin ont annoncé que la suppression totale de la taxe d'habitation pour les résiden-

ces principales sera bien compensée par la descente de la part départementale de la taxe foncière aux communes, sans qu'aucune d'entre elles n'y perde au change. Certaines devraient même y gagner légèrement, grâce à un mécanisme de compensation. Ces annonces sont plutôt encourageantes ». Qui vivra verra...

F.G.